

Compte – rendu du Conseil Municipal
Séance du 30 juillet 2019

Présents : Max Claval, Sylvie Jayle, Gisèle Bourdet, Gérard Coutellier, Magalie Jugie, Patricia Ginez, Jérôme Souletie, , Christian Dessoly, Laurent Bressy,

Absents : Amandine Pouget, Didier Roche pouvoir à Laurent Bressy

Secrétaire de séance : Magalie JUGIE

1) Convention transports piscine et gymnase

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec l'Entreprise Cars Quercy Corrèze pour le transport des enfants de l'école de Lagleygeolle au gymnase de Meyssac et à la piscine de Collonges/Meyssac

Le prix de la prestation s'élève pour l'année scolaire 2019/2020 à :
transport gymnase : 96 € TTC par séance aller retour
transport piscine : 96 € TTC par séance aller retour

2) Suppression de la régie de recettes « Fêtes municipales »

Compte tenu que la régie avait été créée à l'occasion d'une manifestation particulière, le comice agricole, et qu'elle ne fonctionne plus, le trésorier de Meyssac a demandé la dissolution de cette régie.

Le conseil municipal décide de dissoudre la régie « Fêtes municipales » à compter du 1^{er} septembre 2019.

3) Adoption des statuts de la communauté de communes Midi Corrèzien

Monsieur le Maire informe le conseil que, par délibération en date du 24 mai 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Midi Corrèzien a procédé à l'adoption de ses statuts pour faire suite à l'harmonisation des compétences au niveau du bloc communal.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Midi Corrèzien.

Le Conseil Municipal, par 7 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions n'approuve pas les statuts de la Communauté de Communes Midi Corrèzien tels que présentés en réunion.

4) Médecine professionnelle : convention CDG19/ AIST 19

Les collectivités territoriales doivent disposer pour leurs agents d'un service de médecine préventive.

Dans l'attente de pouvoir offrir un service de médecine préventive durable, le Centre de Gestion de la Corrèze a pris l'attache de l'Association interentreprises de santé au travail de la Corrèze (AIST) pour étudier la possibilité d'un partenariat.

L'AIST 19 interviendra uniquement pour des visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou des visites nécessitant l'avis d'un médecin de prévention. Elle n'interviendra pas pour des visites périodiques ou d'embauche.

Pour 2019, le tarif par agent inscrit au suivi médico professionnel annuel est fixé à 73.00€
Le conseil municipal accepte d'adhérer à ce service.

5) Vote du nombre de délégués à la communauté de communes Midi Corrèzien

Le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux, tous les intercommunalités à fiscalité propre seront concernées par la recomposition de leur organe délibérant en 2020.

Les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement, par un accord local.

Il est donc demandé au conseil municipal de fixer , le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Midi Corrèzien.

Le conseil à l'unanimité **décide de fixer à 55 le nombre de sièges** du conseil communautaire de la communauté de communes Midi Corrèzien selon la répartition suivante :

COMMUNES	NOMBRE DE CONSEILLERS TITULAIRES
ALTILLAC	3
ASTAILLAC	1
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	4
BILHAC	1
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS	1
CHENAILLER-MASCHEIX	1
LIOURDRES	1
NONARDS	2
PUY-D'ARNAC	2
QUEYSSAC-LES-VIGNES	1
SIONIAC	1
TUDEILS	1
VEGENNES	1
ALBIGNAC	1
AUBAZINES	3
BEYNAT	4
LANTEUIL	2
PALAZINGES	1
LE PESCHER	2
MENOIRE	1
SERILHAC	1
BRANCEILLES	1
CHAUFFOUR-SUR-VELL	2
COLLONGES-LA-ROUGE	2
CUREMONTE	1
LAGLEYGEOLLE	1
LIGNEYRAC	2
LOSTANGES	1
MARCILLAC-LA-CROZE	1
MEYSSAC	4
NOAILHAC	2
SAILLAC	1
SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC	1
SAINT-JULIEN-MAUMONT	1

6) Ligne de trésorerie

Ce point de l'ordre du jour est ajourné et reporté à une date ultérieure.

7) Questions diverses

L'adressage et la numérotation des habitations sont terminés, les plaques de numéros vont être distribuées prochainement avec un certificat de numérotage et un courrier expliquant les démarches à accomplir pour informer les différents organismes.